

Les SIFIM dans les comptes nationaux

Groupe de travail du CNIS sur les échanges
internationaux de services

13 décembre 2004

Dominique Durant

Plan de l'intervention

1. Pourquoi les SIFIM?
2. La réglementation européenne des SIFIM
 - a. Définition
 - b. Mode de calcul
3. La mise en œuvre dans les comptes financiers français
 - a. Sources d'information
 - b. Calcul des taux de référence interne et externe
 - c. Calcul des intérêts et des SIFIM par agent contrepartie
4. Les SIFIM en base 2000

1. Pourquoi les SIFIM?

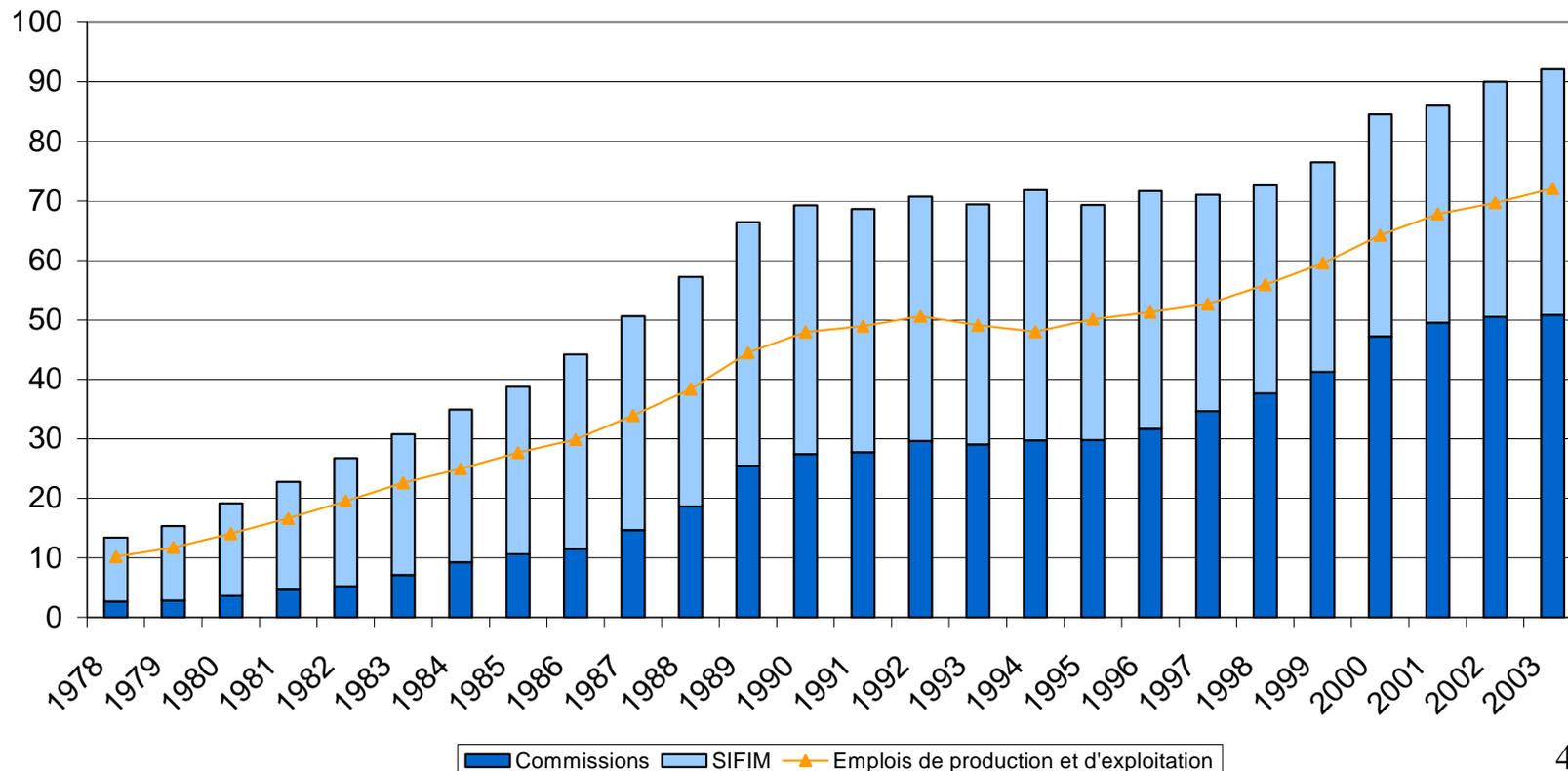
- mesurer de manière adaptée la production des intermédiaires financiers:
 - frais et commissions explicites
 - écart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs : les premiers étant généralement supérieurs aux seconds, les intermédiaires financiers réalisent de la sorte une marge, qui leur permet de payer une part importante et variable dans le temps, des consommations intermédiaires et des salaires.

-l'EBE aurait été constamment négatif sans la comptabilisation des SIFIM

- la part des frais et commissions dans la production des institutions financières augmente de 20% en 1980 à 55% en 2003.

Production des institutions financières accordant des crédits (S12A)

En milliards d'euros



2. La réglementation européenne des SIFIM

- Jusqu'à présent, la production de SIFIM par les intermédiaires financiers était considérée comme égale au total des revenus de la propriété qu'ils ont perçus, diminué du total des intérêts qu'ils ont versés.
- Le règlement du Conseil 448/98 mis en œuvre par le règlement de la Commission 1889/2002 du 23 octobre 2002 et applicable à compter du 1er janvier 2005 prévoit de répartir les SIFIM entre les secteurs utilisateurs.

1.a Définition

- La production des sous-secteurs S122 et S123 à l'exclusion des OPCVM est évaluée sur la base de la différence entre les taux d'intérêt effectivement reçus ou payés et un taux de référence.
- La répartition entre secteurs utilisateurs conduit à recenser les flux suivants :
 - des exportations de SIFIM produit par des IF résidentes
 - des importations par l'économie nationale de SIFIM produits par des IF du reste du monde
 - une consommation intermédiaire de SIFIM de la part des secteurs résidents autres que les ménages, y compris les institutions financières qui ne produisent pas elles-mêmes de SIFIM (entreprises d'assurance et auxiliaires financiers), les entrepreneurs individuels et les ménages propriétaires de logement
 - une consommation finale des particuliers

1.a Définition (suite)

- La production de la Banque centrale est mesurée par la somme des coûts (3.63 modifié). Elle est entièrement affectée à la consommation intermédiaire des autres intermédiaires financiers (S122-S123) (3.70 modifié).
- Les paiements effectifs en intérêts des ou aux intermédiaires financiers doivent être corrigés des SIFIM, lesquels sont soustraits des intérêts versés par les emprunteurs et ajoutés aux intérêts reçus par les déposants.

1.b Mode de calcul

Le SIFIM utilisé par les secteur i est :

$$SIFIM_i = (r_{li} - r_r) \times L_i + (r_r - r_{di}) \times D_i$$

- r_{li} : taux reçu sur les crédits accordé au secteur i
- r_{di} : taux payé sur les dépôts collectés auprès du secteur i
- r_r : taux de référence
- L_i : encours moyen de crédits au secteur i
- D_i : encours moyen de dépôts du secteur i

1.b Mode de calcul (suite)

Taux de référence interne (pour les secteurs résidents) :

$$r_{ri} = \frac{\text{int érêts reçus sur les crédits entre S122 et S123}}{\text{encours de crédit entre S122 et S123}}$$

Taux de référence externe (pour les importations et exportations de SIFIM)

$$r_{re} = \frac{\text{int érêts reçus sur les crédits et versés sur dépôts entre S122 – S123 et IF non résidentes}}{\text{encours de crédits et dépôts entre S122 – S123 et IF non résidentes}}$$

1.b Mode de calcul (suite)

SIFIM exportés :

$$SIFIM_e = (r_{le} - r_{re}) \times L_e + (r_{re} - r_{de}) \times D_e$$

- r_{le} : taux reçu sur les crédits accordé par les IF résidentes aux non résidents
- r_{de} : taux payé sur les dépôts collectés par les IF résidentes auprès des non résidents
- r_e : taux de référence externe
- L_e : encours moyen de crédits accordés par les IF résidentes aux non résidents
- D_e : encours moyen de dépôts collectés par les IF résidentes auprès des non résidents

1.b Mode de calcul (suite)

SIFIM importés :

$$SIFIM_m = (r_{lm} - r_{re}) \times L_m + (r_{re} - r_{dm}) \times D_m$$

r_{lm} : taux reçu sur les crédits accordés par les IF non résidentes aux résidents

r_{dm} : taux payé sur les dépôts collectés par les IF non résidentes auprès des résidents

r_{re} : taux de référence externe

L_m : encours moyen de crédits accordés par les IF non résidentes aux résidents

D_m : encours moyen de dépôts collectés par les IF non résidentes auprès des résidents

3. La mise en œuvre dans les comptes financiers français

- Pour chacun des sous-secteurs S122-S123, hors OPCVM, on doit disposer :
 - des encours moyens sur 4 trimestres des crédits et des dépôts décomposés par secteur contrepartie
 - des intérêts courus (après réaffectation des bonifications d'intérêt à leur bénéficiaire effectif tel que défini par le SEC 95).

3.a Sources d'information

- La **BAFI** (Base de donnée des agents financiers)
 - situations trimestrielles et des comptes de résultats semestriels des établissements de crédit (S122) et des entreprises d'investissement (partie de S123A) contrairement aux encours, les intérêts ne sont pas répartis par zone de résidence ni par secteur contrepartie (sauf banques, clientèle financière, clientèle non financière)
 - à partir du 1er janvier 2003, les intérêts reçus et versés sont déclarés trimestriellement. Ils sont répartis par zone de résidence et par agent contrepartie Jusqu'en 2002, la répartition des intérêts et la taux apparent qui en découle a donc dû être estimée.
- La **balance des paiement** fournit des flux d'intérêt entre les IF résidentes et le reste du monde.

3.b Calcul des taux de référence

- Dépôts et crédits entre établissements résidents seulement, il faut:

Encours de dépôt = encours de crédit

Intérêts reçus = intérêts versés

- Intérêts résidents et non résidents sont déterminés simultanément

3.b Calcul des taux de référence (suite)

Intérêts reçus (BAFI) $Ir = tE + tA + r = (tE + \alpha r) + (tA + (1 - \alpha)r)$

Intérêts versés (BAFI) $Iv = tE + \tau P + v = (tE + \beta v) + (\tau P + (1 - \beta)v)$

$$E = \frac{A_{rés} + P_{rés}}{2}$$

$A_{rés}$: actif interbancaire résident déclaré

$P_{rés}$: passif interbancaire résident déclaré

τ : moyenne taux interbancaires étrangers

t : EONIA

A : actif non résident

P : passif non résident

r et v : écarts

α et β : coefficients $0 \leq \alpha \leq 1$ $0 \leq \beta \leq 1$ $\alpha r = \beta v$

3.b Calcul des taux de référence (suite)

- Taux de référence interne :
$$i_E = \frac{tE + \alpha r}{E}$$
- Taux de référence externe : moyenne pondérée des taux sur les dépôts et sur les crédits des/aux banques non résidentes

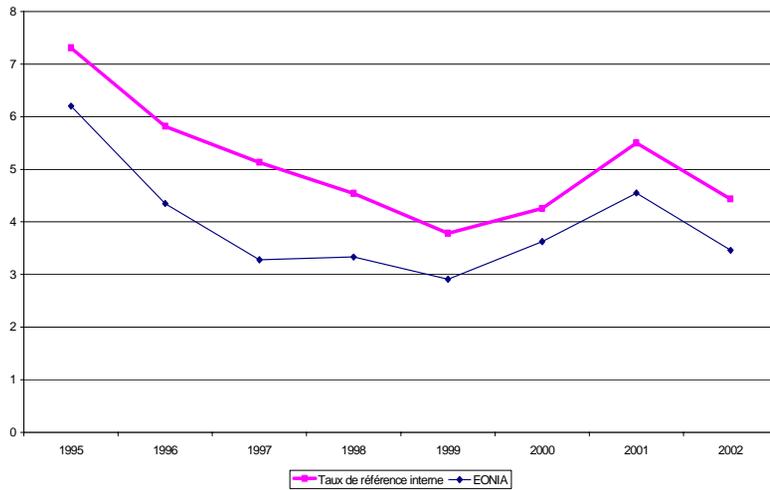
$$i_A = \frac{tA + (1 - \alpha)r}{A}$$

$$i_P = \frac{\tau P + (1 - \beta)v}{P}$$

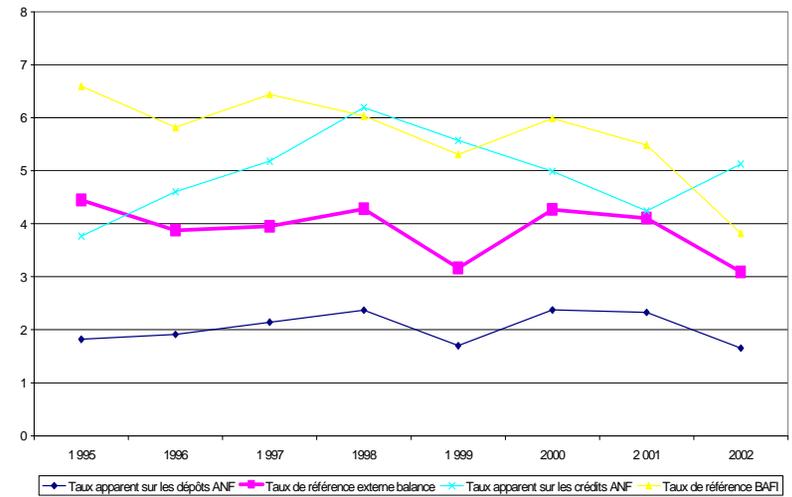
- En fait, le résultat est peu cohérent et remplacé par les données issues de la balance des paiements (Intérêts bancaires sur opérations avec correspondants non résidents – 282, et encours correspondants)

3.b Calcul des taux de référence (suite)

Taux de référence interne et EONIA



Taux de référence externe et taux apparents sur les opérations avec les non résidents calculés à partir des données de balance des paiements



3.c Calcul des intérêts et des SIFIM par agent contrepartie

- Les données BAFI servent à calculer des taux apparents
- Pour calculer les flux d'intérêt de la comptabilité nationale, ces taux sont appliqués aux encours de crédit des comptes financiers, qui diffèrent de ceux de la BAFI à la suite d'arbitrages : les taux apparents, pertinents économiquement, sont donc conservés
- Pour calculer les SIFIM, les taux de référence sont également appliqués aux encours de crédit et de dépôts des comptes financiers

3.c Calcul des intérêts et des SIFIM par agent contrepartie : agents résidents

- Les intérêts BAFI sont répartis au prorata des encours par opération détaillée. Chacune de ces opération ayant un poids différent pour chaque agent contrepartie, il en résulte des taux d'intérêt apparents différenciés

Répartition des crédits entre court terme et long terme (résidents hors Etat-ODAC, NRZE)

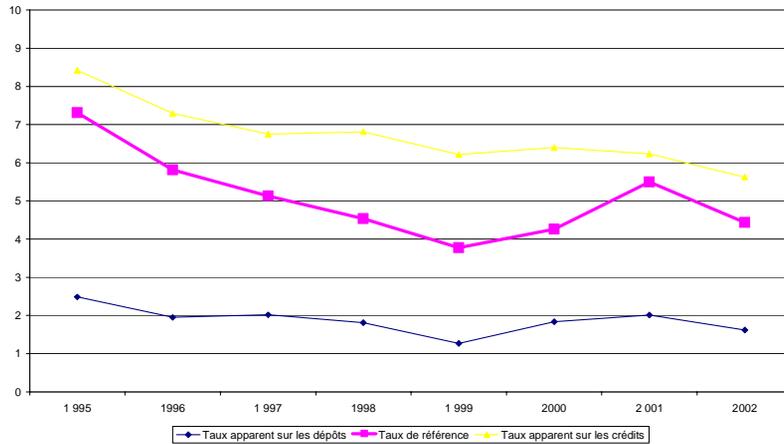
Court terme	Créances commerciales Affacturage Valeurs reçues en pension Comptes ordinaires débiteurs	
	Crédits à l'exportation Crédits de trésorerie Crédits à l'équipement Crédits à l'habitat Autres crédits à la clientèle	x poids du court terme dans le total des opérations
Long terme	Total des opérations - court terme	

3.c Calcul des intérêts et des SIFIM par agent contrepartie : imports/exports

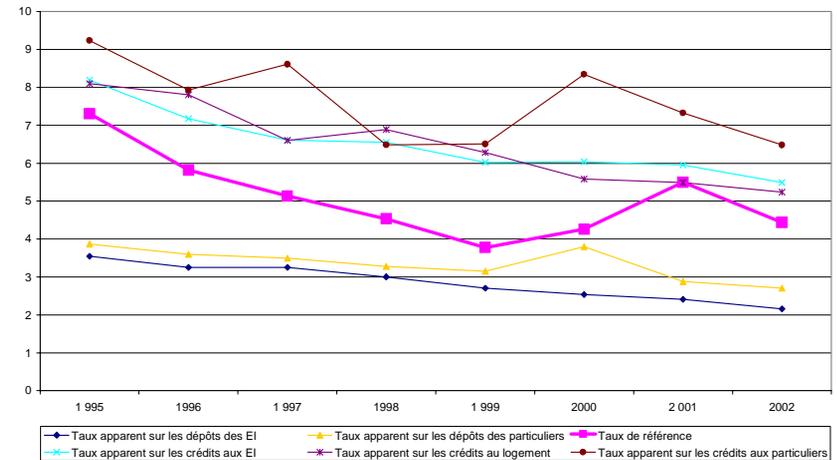
- Les intérêts échangés entre les IF résidentes et les non résidents issus de la balance des paiements servent à calculer les exportations de SIFIM:
 - Intérêts bancaires sur opérations avec correspondants non résidents (284)
 - Intérêts bancaires sur opérations avec clients non résidents (286)
- Les intérêts échangés entre les agents non financiers résidents et les IF non résidents servent à calculer les importations de SIFIM:
 - Autres intérêts (294)

3.c Calcul des intérêts et des SIFIM par agent contrepartie (suite)

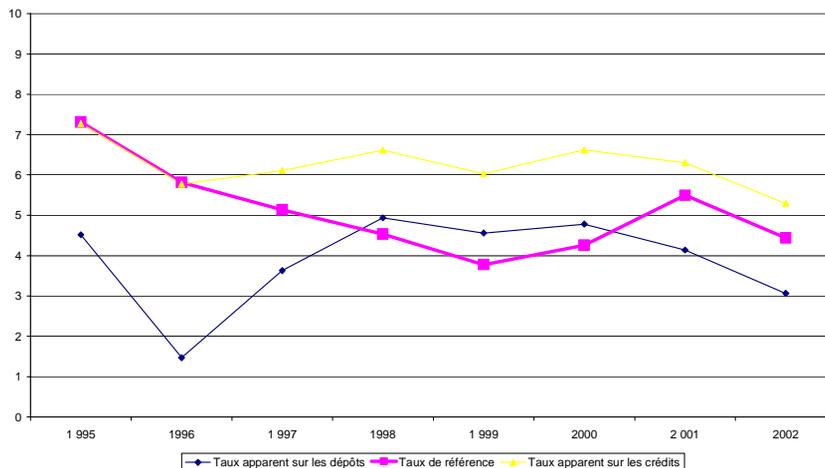
Sociétés non financières



Ménages



Administrations publiques



- Les SIFIM négatifs sont par convention fixés à zéro (APU)

4. Les SIFIM en base 2000

- La production totale de SIFIM est révisée par rapport à la base 95
- Les SIFIM exportés représentent environ 12% des SIFIM totaux et les SIFIM importés 7%
- Les ménages consomment environ la moitié des SIFIM et les sociétés non financières un tiers
- La répartition entre consommation intermédiaire et consommation finale varie dans le temps avec l'évolution des taux d'intérêt